



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-285

PUBLIÉ LE 7 JUILLET 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-07-03-00017 - Arrêté DOS-GRHH-2026-152 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bapaume (Pas-de-Calais) (3 pages)

Page 3

R32-2026-07-03-00018 - Arrêté DOS-GRHH-2026-169 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Corbie (Somme) (3 pages)

Page 6

**ARRETE DOS-GRHH-2026-152
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE BAPAUME (PAS-DE-CALAIS)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-91 du 06 octobre 2026 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bapaume (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision du 25 juin 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel, notamment la désignation de Madame le docteur Maryvonne Delesalle en qualité de représentante de la commission médicale d'établissement, en remplacement de Madame le docteur Pascale Platel, et la vacance du siège de représentant(e) de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques en raison du départ de l'établissement de Madame Amel Bedoui ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bapaume est celle fixée en annexe.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Bapaume, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 03 juillet 2026

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2026-152)
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Jean-Jacques Cottel, maire de la commune de Bapaume, commune siège de l'établissement ;
- Madame Patricia Copin, représentante de la communauté de communes du Sud Artois ;
- Madame Véronique Thiébaut, représentante du Président du conseil départemental du Pas-de-Calais.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le docteur Maryvonne Delesalle, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- un(e) représentant(e) de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques en attente de désignation ;
- Monsieur Xavier Thiéchart, représentant désigné par les organisations syndicales ;

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- Monsieur David Condette (association François Aupetit -AFA- Crohn RCH), en qualité de représentant des usagers désigné par le préfet du Pas-de-Calais, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par le préfet du Pas-de-Calais.

ARRÊTÉ DOS-GRHH-2026-169
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE CORBIE (SOMME)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) (Mme Sandrine Williaume) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-156 du 19 décembre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Corbie (80) ;

Vu la décision du 18 mai 2026 portant délégations de signature de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel, notamment la désignation par les organisations syndicales de Monsieur Nicolas DHEILLY en qualité de représentant du personnel au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Corbie ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Corbie est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Corbie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 03 juillet 2026

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2026-169)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Ludovic GABREL, maire de la commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Didier DERAMISSE, représentant de la communauté de communes du Val de Somme ;
- Madame Sabine CARTON, représentante du président du conseil départemental de la Somme.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le docteur Mouna DAMI, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Laure LECOCQ, représentante la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Nicolas DHEILLY, représentant désigné par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur le docteur Alexandre DELAVIERE, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Marie-Josée SOIRANT (union départementale des associations familiales de la Somme) et Monsieur Daniel DELOFFRE (union fédérale des consommateurs-que choisir des Hauts-de-France), en qualité de représentants des usagers désignés par le préfet de la Somme.